



## **AVIS D'ADOPTION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 458-07-2021**

**Règlement modifiant le règlement #458-2007, règlement constituant un fonds connu sous le nom de "fonds de roulement" déjà modifié par les règlements #458-01-2011, #458-02-2012, #458-03-2012, #458-04-2013, #458-05-2017 et #458-06-2018**

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2012, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 458-07-2021, règlement modifiant le règlement #458-2007, règlement constituant un fonds connu sous le nom de "fonds de roulement" déjà modifié par les règlements #458-01-2011, #458-02-2012, #458-03-2012, #458-04-3013, #458-05-2017 et #458-06-2018.

Ledit règlement 458-07-2021 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATORZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt et un.**

Directeur général et greffier-trésorier  
M. Pascal Blais, MAP